

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



Illustration : Aleksandra Delcourt

TABLE DES MATIERES

TABLES DES FIGURES	3
TABLES DES TABLEAUX	3
PARTIE 1 - PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
A. CONTEXTE GENERAL	4
1. <i>Zones humides</i>	4
2. <i>Perception paysagère de l'occupation du sol</i>	5
3. <i>Initiatives locales</i>	5
B. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT	5
1. ZNIEFF	7
2. Natura 2000	7
3. Trame verte et bleue	8
C. ETUDES SCIENTIFIQUES	8
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	10
D. QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	10
1. <i>Définition de la biodiversité</i>	10
2. <i>Quels liens avec les habitants ?</i>	10
3. <i>État de la biodiversité actuelle</i>	11
4. <i>Notion de patrimonialité</i>	12
E. UN ABC, MAIS QU'EST-CE-QUE C'EST ?	13
1. <i>Origine</i>	13
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims</i>	14
a. Acquisition de connaissances	14
b. Identification des enjeux	17
c. Sensibilisation et animation	18
F. UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ?	19
1. <i>Engagement des communes</i>	19
2. <i>Mobilisation des habitants</i>	19
3. <i>Adapter l'usage du territoire</i>	20
PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L'ABC	21
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	21
1. <i>État des lieux</i>	21
2. <i>Bilan évolutif suite à l'ABC</i>	21
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales</i>	23
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes</i>	24
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES	26
1. <i>Le vignoble</i>	28
2. <i>Les milieux boisés</i>	28
3. <i>Les milieux ouverts et semi-ouverts</i>	31
4. <i>Les milieux aquatiques et zones humides</i>	33
5. <i>Les milieux artificialisés et rocheux</i>	34
I. SYNTHESE DES ENJEUX	35
1. <i>Zoom sur les plantes patrimoniales</i>	35
2. <i>Enjeux identifiés lors de l'ABC</i>	36
PARTIE 4 – PLAN D' ACTIONS	38

J.	PROJETS DEJA REALISES	38
1.	<i>Restauration des mares communales</i>	38
2.	<i>Gestion durable des espaces verts</i>	38
3.	<i>Renforcement de la biodiversité locale</i>	39
K.	PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	39
1.	<i>Territoire engagé pour la nature (TEN)</i>	39
2.	<i>Gestion durable des espaces verts</i>	39
3.	<i>Favoriser la nature au sein du village</i>	41
4.	<i>Lutte contre la pollution lumineuse</i>	41
5.	<i>Sensibiliser le grand public</i>	42
L.	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	42
1.	<i>Renforcement de la connexion entre les milieux naturels</i>	42
2.	<i>Restauration d'un fossé</i>	44
	ANNEXES	47

TABLES DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY	4
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES DE LA COMMUNE DE MUTIGNY	6
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT	11
FIGURE 4 : COMMUNICATIONS AUTOUR DE L'ABC.....	18
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY.....	22
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY.....	22
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY (DONNEES OPPORTUNISTES)	23
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE LOCALISANT DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (LENTILLE D'EAU MINUSCULE ET SAINFOIN D'ESPAGNE - SOLIDAGE DU CANADA, GERBE-D'OR) SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY	25
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY.....	27
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE DE MUTIGNY.....	35
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES LORS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY.....	37
FIGURE 12 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA PROPOSITION DE RECONNEXION DES MILIEUX NATURELS (BANDES FLEURIES) A MUTIGNY.....	43
FIGURE 13 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA PROPOSITION DE RECONNEXION DES MILIEUX NATURELS (RESTAURATION ECOLOGIQUE DU FOSSE) A MUTIGNY	45

TABLES DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP</i>	<i>12</i>
<i>TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN</i>	<i>13</i>
TABLEAU 3 : LES DEUX ETAPES DES INVENTAIRES AMPHIBIENS	15
TABLEAU 4 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES.....	15
TABLEAU 5 : REPARTITION DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES	16
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC	21
TABLEAU 7 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY.....	23
TABLEAU 8 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY.....	24
TABLEAU 9 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE MUTIGNY	26

PARTIE 1 - PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

1. Zones humides

Les zones humides présentes sur le territoire de la commune de Mutigny sont illustrées ci-dessous (Cf. Figure 1).

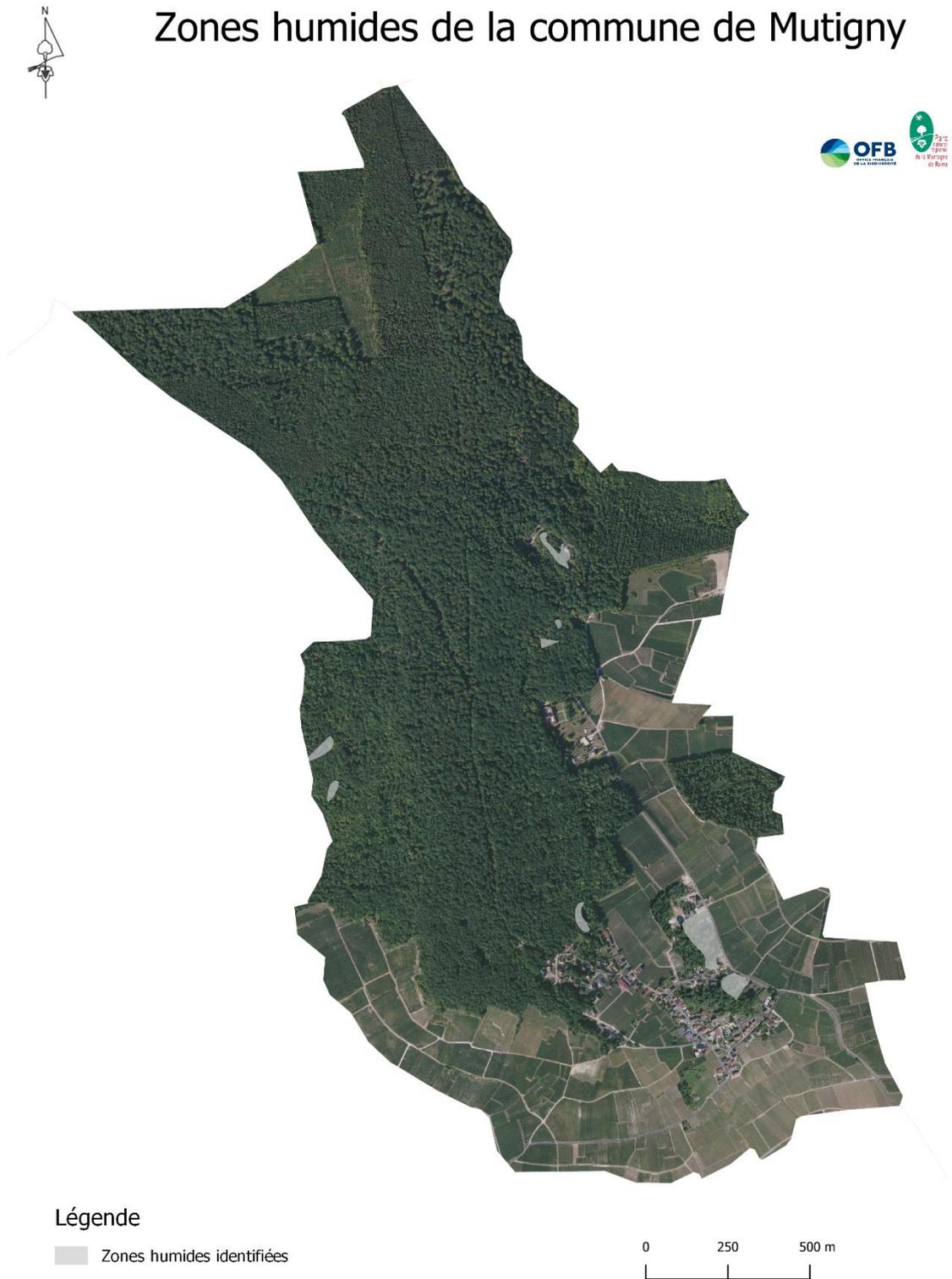


Figure 1 : Représentation cartographique des zones humides sur la commune de Mutigny

Aucun cours d'eau ne traverse la commune de Mutigny. En revanche, au niveau de la forêt communale, un réseau de mares assez dense est présent dont une en cours de restauration suite à une convention établie entre le Parc naturel régional et la commune.

Au niveau du centre bourg, on retrouve également 4 mares à fort enjeux de conservation, notamment pour les amphibiens, dont l'une est chez un propriétaire privé.

2. Perception paysagère de l'occupation du sol

Le territoire de cette commune viticole est composé pour moitié par la forêt communale, créant une mosaïque de milieux naturels.

Du haut des coteaux viticoles, les points de vue permettent de contempler tout le versant sud du Parc naturel régional.

Au niveau du plateau forestier, la diversité des essences de feuillus et la présence d'un grand nombre de mares favorisent le développement d'une faune et d'une flore diversifiées et remarquables.

Enfin, il existe également une zone de pelouse sèche préservée au nord-est de la commune.

3. Initiatives locales

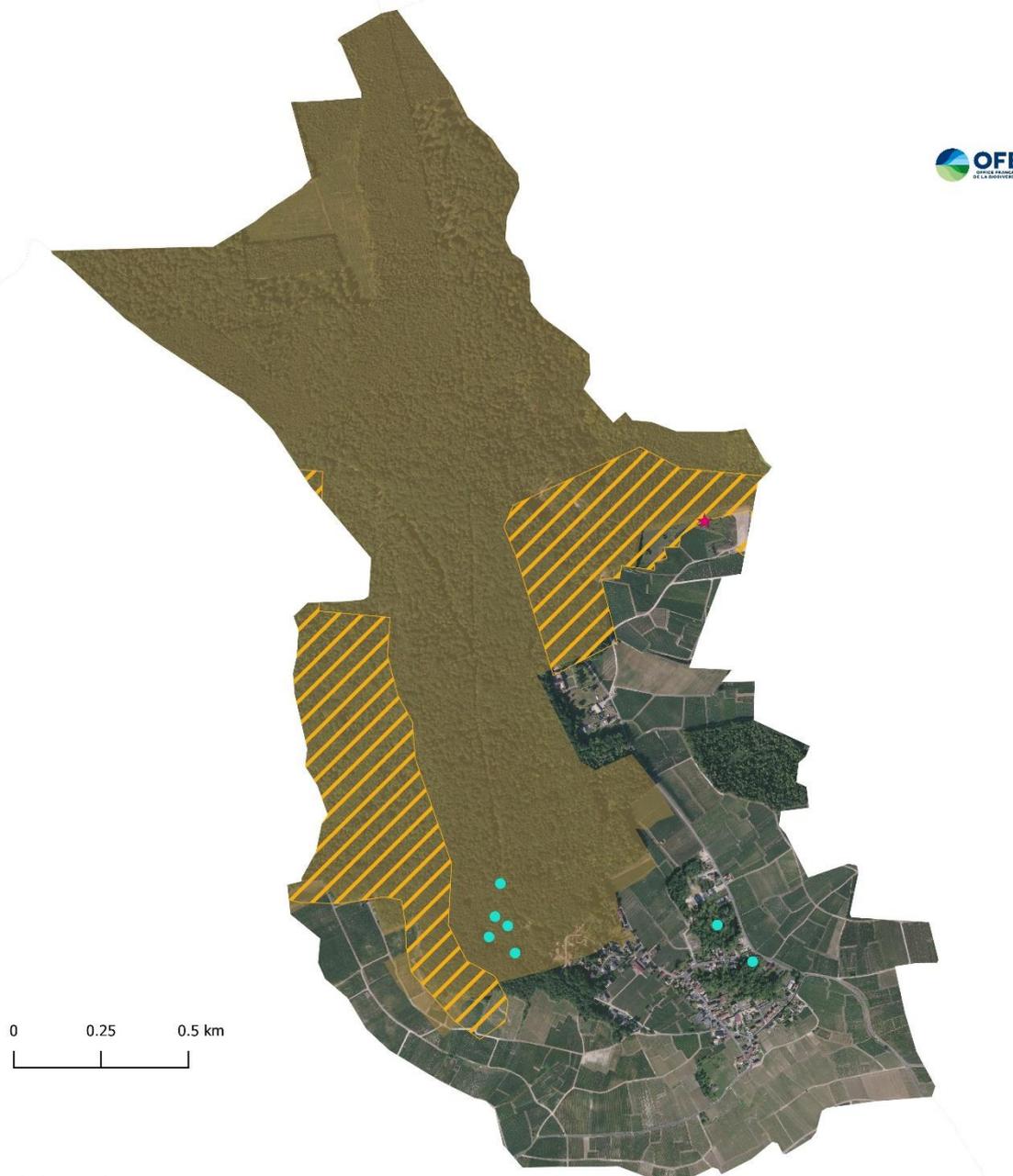
La commune de Mutigny a déjà initié différentes actions sur son territoire :

- Préservation des zones humides : signature d'une convention de gestion entre la commune, le Parc naturel régional et l'Office national des forêts pour mettre en place des travaux d'entretien des mares forestières et du centre bourg ;
- Application des principes de gestion différenciée : fauche raisonnée des talus et des espaces ouverts au niveau des mares du centre bourg, réflexion sur la végétalisation du cimetière ;
- Préservation d'espèces patrimoniales : présence de l'Aristolochie clématite et sensibilité de la commune sur la présence de l'espèce dans les vignes ;
- Lutte contre la pollution lumineuse : la commune souhaite mettre en place une extinction des éclairages publics entre 00h00 et 05h00 ;
- Renforcement de la biodiversité locale : plantation de deux haies simples (90 m, 13 espèces indigènes) et 5 arbres fruitiers (3 variétés) dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional.

B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

Ci-dessous, une représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Mutigny (Cf. Figure 2).

Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Mutigny



Légende

-  Mare
-  Pelouse sèche
-  Site Natura 2000 n°67 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
-  ZNIEFF de type 2 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"

Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © DIREN CA 2014, © DIREN CA-PNRMR 2011, © PNRMR 2015
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 2 : Représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Mutigny

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On retrouve un seul type de ZNIEFF sur le territoire de Mutigny :

- **1 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours » (Source : INPN) ;
 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlet et pelouses sèches). En périphérie du massif, on retrouvera des étangs et des mares.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.

Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.

Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.

Un Document d'Objectif (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Très morcelé au travers de 17 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » est principalement représenté par divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts riveraines, ou encore boisement thermophile, la présence de nombreux amphibiens et des zones de pelouses sèches. La présence d'étangs sur d'autres communes permet d'accueillir une plus grande biodiversité, avec notamment des plantes comme la Grande douve et des odonates patrimoniales telle que la Leucorrhine à gros thorax. Les amphibiens sont également bien présents, dont des espèces emblématiques et vulnérables : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Au sein de ce site, une ancienne carrière est utilisée comme site d'hibernation pour de nombreuses espèces de chauves-souris.

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

C. Etudes scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune de Mutigny, les études suivantes ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- 2012 – Etude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne
- 2014 – « Caractérisation et évaluation de l'état de conservation des éboulis crayeux et du Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » » - l'Atelier des Territoires
- 2014 - « Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims (Tranche ZSC n° 67 et tranche hors ZSC n°67) » - HELICE BTPEI
- 2017 - Inventaire des rhopalocères des pelouses sèches du territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims – Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- 2018 - Recensement des amphibiens et caractérisation des mares de milieu ouvert sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - CPIE Pays de Soulaines
- 2019 - Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims – Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- 2020 - Etude de l'avifaune nicheuse et cavicole des forêts du PNR de la Montagne de Reims - Office national des forêts - PNRMR
- 2021 - Amélioration des connaissances sur la répartition du Sonneur à ventre jaune au sein du site Natura 2000 n°67 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (51) – CPIE du Sud Champagne

- 2022 - Amélioration des connaissances sur la répartition du Muscardin en lisières forestières sur certaines communes du PNR de la Montagne de Reims - CERA Environnement – PNRMR
- Suivi tous les 4 ans de la population de Chevêche d’Athéna sur le territoire du Parc naturel régional (2008, 2012, 2016, 2020) - PNRMR

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires au plus gros mammifère qu'est la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

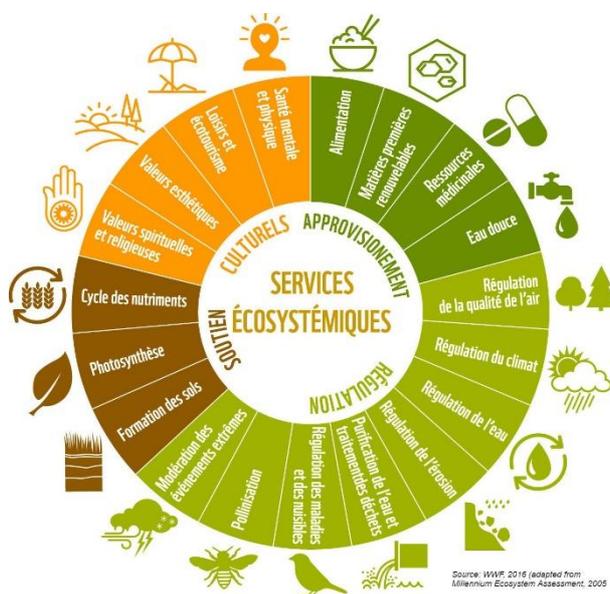
Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'espèces d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansion, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté », selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km (Cf. Tableau 1) :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire même nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeux peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation de par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le Ministère de l'écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (Source : *L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire*).

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'a pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères**, **prêles**, **herbacées**, **graminées**, **laïches**, **arbres** et **arbustes**, **bryophytes** (mousses).



En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle

régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :



- **Les amphibiens** : crapauds, grenouilles, tritons et Salamandre tachetée

Le Parc a choisi de s'inspirer du protocole national de suivi des amphibiens de France POPAmphibien « Tritons » afin d'optimiser les chances d'observation des différentes espèces de tritons présentes sur le territoire.

Pour ce faire, il a été décidé d'utiliser des nasses « Ortmann », c'est-à-dire des seaux équipés de quatre entrées ne permettant pas aux animaux de ressortir avant leur ouverture, tout en permettant aux tritons adultes de remonter à la surface pour respirer. Ces dispositifs ont été mis en place au sein des mares et étangs pour une durée maximale de 12 heures.

Les inventaires ont eu lieu en deux étapes (Cf. Tableau 3) :

Tableau 3 : Les deux étapes des inventaires amphibiens

Mars	Avril - Mai
Premier passage pour noter la présence de pontes et de larves de Salamandre tachetée	Pose des amphi-captifs et point d'écoute pour les mâles chanteurs, à partir du coucher de soleil. Relève des seaux le lendemain matin

Dans le respect du protocole sanitaire, ayant pour objectif de limiter la maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*, tout le matériel (seaux et bottes) a été systématiquement désinfecté entre chaque session de terrain.

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA).

Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris.



Les espèces observées aux jumelles sont également notées. (Cf. Tableau 4)

Tableau 4 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles** : lézards et serpents



Du fait du grand nombre de sites à prospector, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode

s’inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d’inventaires simples, a été établie.

Le choix s’est porté sur l’utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l’hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d’hibernation.

Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.

- **Les odonates** : demoiselles et libellules, **les rhopalocères** : papillons de jour et **les orthoptères** : criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l’Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.

La première phase d’inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n’est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L’objectif est d’effectuer une session de capture d’au maximum 30 minutes.

Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d’eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d’autre de l’observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 5) :

Tableau 5 : Répartition des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». *Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.*



Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

³ Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

(4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve

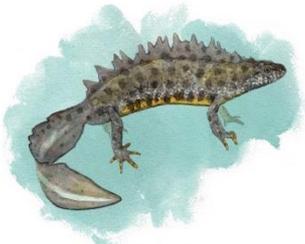


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la

biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :



Figure 4 : Communications autour de l'ABC

- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public.

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes, dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire même de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine.

La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité.

De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composée d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscrire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles de par les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux, notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20ème siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés à la page 10, dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? ». Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 6*) présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 6 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019					Relevés botaniques					Prospections mares + pose des plaques à reptiles		
2020	Prospections mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles
					Relevés botaniques							
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										Inventaires bryophytes (CBNBP)
				Relevés botaniques								
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)											

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d’autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. C’est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.

Au total, sur la commune de Mutigny, ce sont 5 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans la cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune de Mutigny

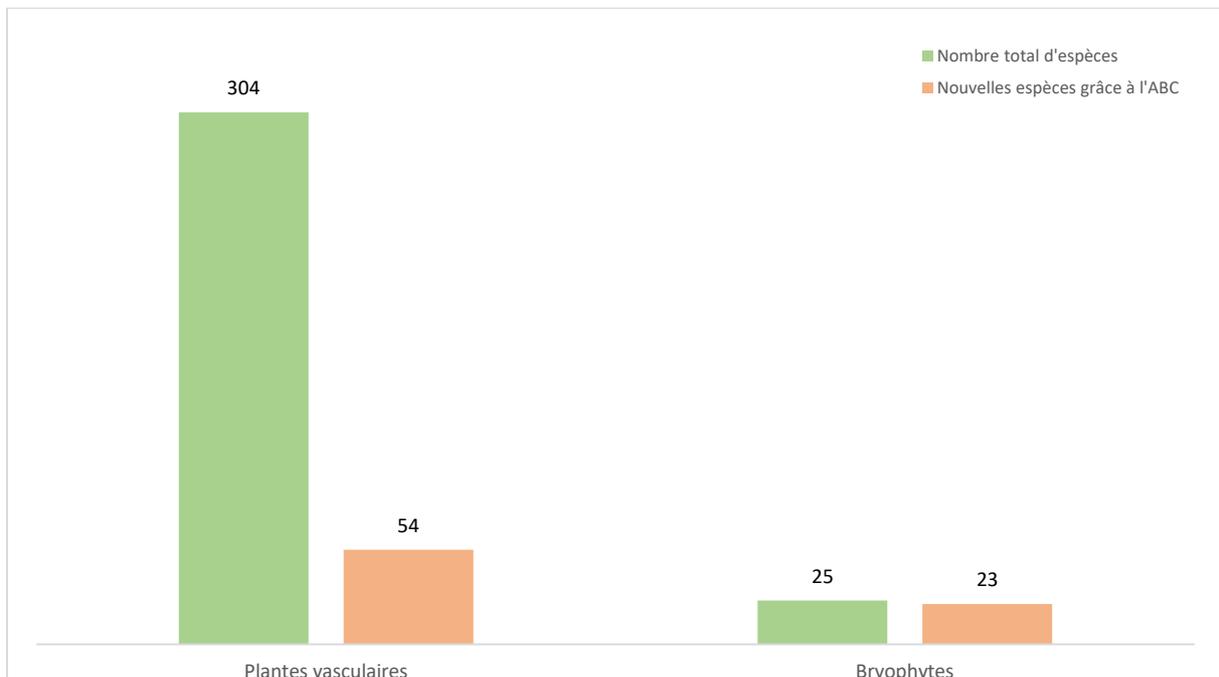


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Mutigny

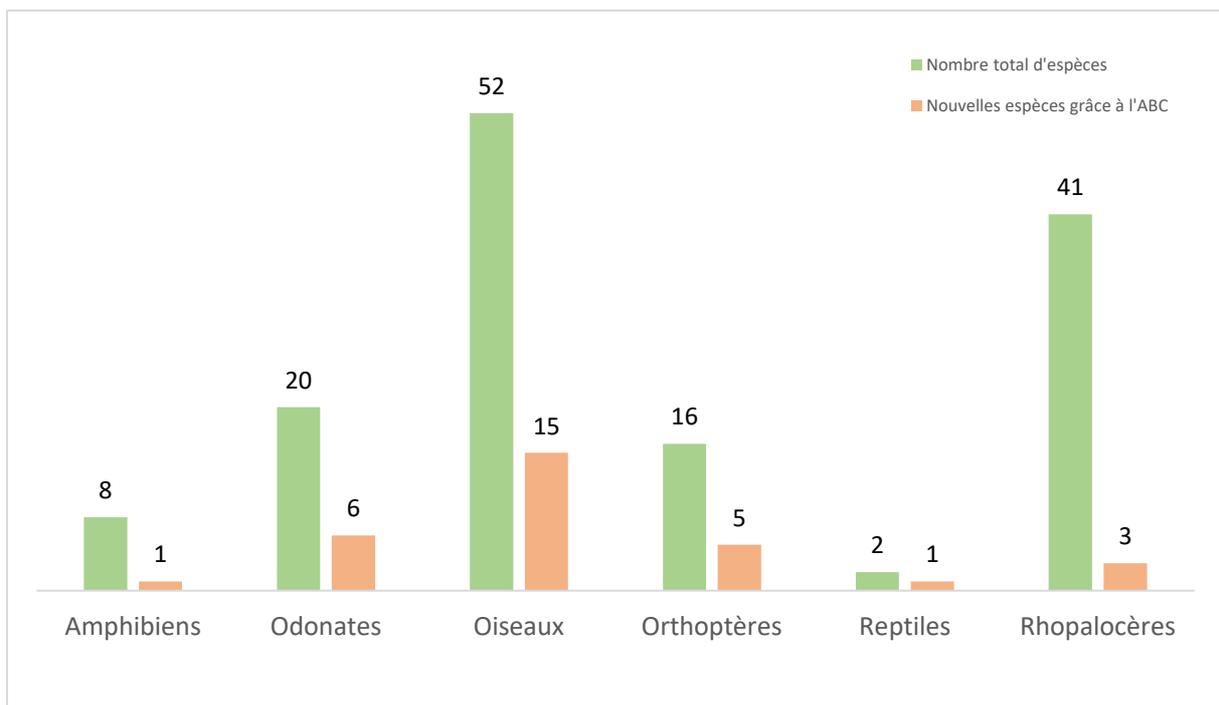
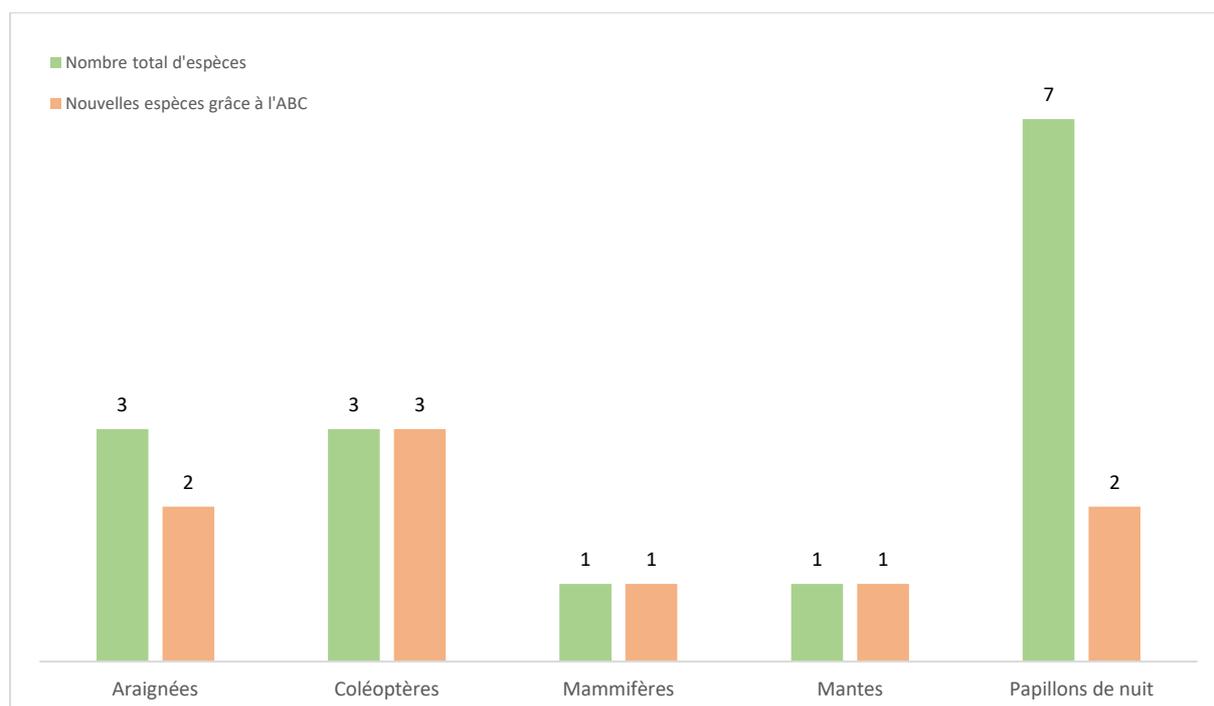


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Mutigny (données opportunistes)



3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 7) reprend la liste fournie par le CBNBP⁵ à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Les inventaires ont permis d'ajouter une nouvelle espèce patrimoniale : **l'Aristolochie clématite**.

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *Observation ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 7 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Mutigny

Nom français	Nom latin	Rareté	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	Observation ABC
Coqueret	<i>Physalis alkekengi L., 1753</i>	RRR	RE	-	-	1884	
Rubanier nain	<i>Sparganium natans L., 1753</i>	RRR	EN	-	-	2006	
Aristolochie clématite	<i>Aristolochia clematidis L., 1753</i>	RRR	EN	-	-	-	✓

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 8) reprend la

⁵ Conservatoire botanique national du Bassin parisien

liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, **9 espèces patrimoniales réparties dans 4 groupes ont été retrouvées** lors de l'ABC et **10 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées** sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x).

Tableau 8 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Mutigny

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
AMPHIBIENS	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	Fort	V	X	-	
	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	2013	Fort	V	X	-	
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	2018	Fort	V	X	✓	
ODONATES	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	2018	Assez fort	-		✓	
OISEAUX	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2015	Assez fort	AS		✓	
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2017	Fort	V		✓	
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	2013	Fort	-		-	
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Fort	AP		✓	X
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2014	Fort	-		✓	
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Assez fort	AS		✓	X
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2016	Assez fort	V		-	
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	-	Fort	R		✓	X
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Assez fort	AS		✓	X
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2014	Fort	-		✓	
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	-	Fort	AS		✓	X
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	2019	Fort	AS		-	
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2018	Fort	-		✓	
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2017	Fort	V		✓	
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	Assez fort	-		✓	X
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	2018	Fort	V		-	
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2018	Assez fort	-		-	
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	Fort	-		✓	X
ORTHOPTÈRES	Barbitiste des Pyrénées	<i>Isophya pyrenaea</i>	-	-	-		✓	X
	Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	-	Nouveau	-		✓	X
RHOPALOCÈRES	Hespérie de l'alcée (Grisette)	<i>Carcharodus alceae</i>	2017	Assez fort	X		✓	
	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	-	Assez fort	X		✓	X
	Mélictée des scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	2017	Assez fort	X		-	

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

Ci-dessous, des zooms sur les zones de la commune où des espèces exotiques envahissantes ont été relevées (Cf. Figure 8).

Localisation des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Mutigny



Légende

-  Lentille d'eau minuscule
-  Sainfoin d'Espagne - Solidage du Canada, Gerbe-d'or

0 100 200 m



Sources : BD ORTHO® - ©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRM - CBNBP 2015, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juillet 2022.

Figure 8 : Représentation cartographique localisant des espèces exotiques envahissantes (Lentille d'eau minuscule et Sainfoin d'Espagne - Solidage du Canada, Gerbe-d'Or) sur la commune de Mutigny(Données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1)

Le tableau suivant présente les espèces exotiques envahissantes sur le territoire de Mutigny (Cf. Tableau 9).

Tableau 9 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Mutigny

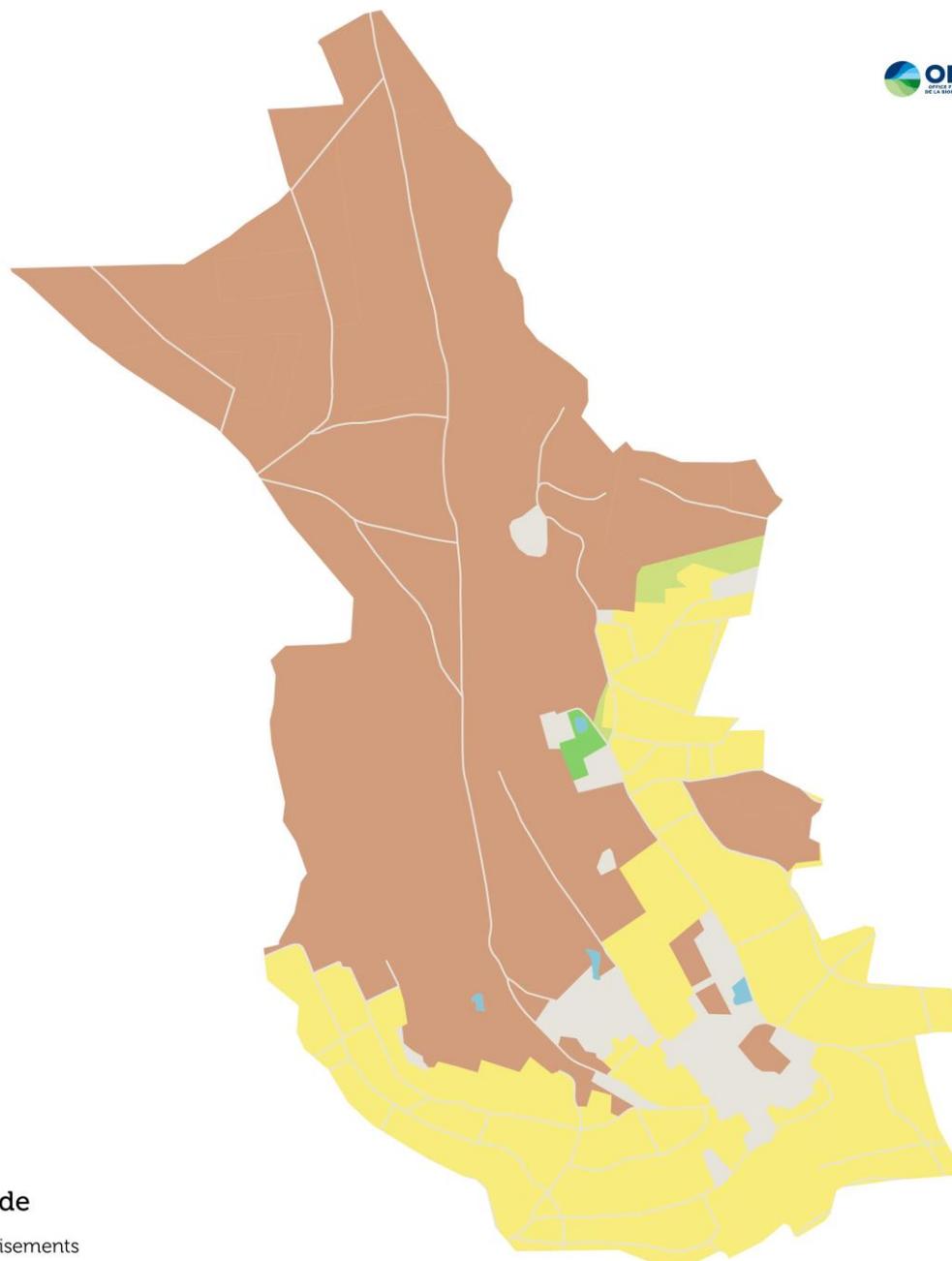
Groupe	Nom français	Nom latin	Origine	Dernière observation	Statut
PLANTES VASCULAIRES	Lilas d'Espagne	<i>Galega officinalis L., 1753</i>		2009	A2
	Topinambour	<i>Helianthus tuberosus L., 1753</i>	Planté/Cultivé	2009	E1
	Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta Kunth, 1816</i>		1998	A2
	Sumac hérissé	<i>Rhus typhina L., 1756</i>		2009	P1
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>		2009	A1
	Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis L., 1753</i>		2009	A2

H. Habitats et enjeux associés

La commune de Mutigny est occupée aux deux tiers par la forêt et pour le reste par les coteaux viticoles et les surfaces artificialisées.

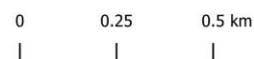
Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. Figure 9) :

Occupation du sol de la commune de Mutigny



Légende

- Boisements
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins
- Milieux aquatiques
- Milieux ouverts et semi-ouverts
- Plaine agricole
- Surfaces artificialisées
- Vignoble



Sources : ©PNRM 2014
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.

Figure 9 : Représentation cartographique de l'occupation du sol sur la commune de Mutigny

Une légende détaillée est présentée en annexe (Cf. Annexe 2).

1. Le vignoble

Recouvrant un quart du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. On y retrouve régulièrement des fossiles et sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le **Faucon crécerelle** qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du PNR.

Les coteaux viticoles sont également favorables au développement d'une végétation de sol calcaire qui est de plus en plus rare. C'est le cas sur la commune avec la présence exceptionnelle de l'Aristolochie clématite, espèce extrêmement rare en Champagne-Ardenne et considérée comme étant en danger d'extinction.

➤ Perspectives :

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment)

2. Les milieux boisés

Sur la commune de Mutigny, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol.

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes favorisés par la présence de charpentières mortes ou de microhabitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée, etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

◦ Plateau forestier

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hêtraie-chênaie acidiphile dominée par le Hêtre commun, le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile, accompagnés d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux, le houx ou encore la Raiponce noire. En condition plus hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la chênaie pédonculée-boulaie se développe, caractérisée par la présence de la Molinie bleue et la Fougère aigle.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaissent la hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile. Elles sont caractérisées par la présence de Chêne sessile, de Charme et de Hêtre commun, accompagnées par d'autres espèces telles que le Noisetier, l'Erable champêtre, le Lamier jaune ou encore la Laïche des bois.

Enfin, le long des ruisselets et autour des sources se rencontre l'aulnaie-frênaie à Orme lisse et Orme champêtre, accompagnés par l'Iris faux-acore et la Laïche espacée.

◦ Boisements thermophiles

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Une partie du site Natura 2000 n°67 présents est constitué de ce type de boisement. Ils sont caractérisés par la présence de Chêne pubescent, de Hêtre, de Charme et ponctuellement de Pin sylvestre. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le Genévrier commun, le Cerisier de Sainte Lucie, le Nerprun purgatif, la Viorne lantane.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

En lisière des boisements thermophiles présents sur la commune, il est possible d'observer le **Thé d'Europe** ou encore la Phalangère rameuse, respectivement très rare et rare en Champagne-Ardenne.

Avec les landes en sous-bois, les boisements thermophiles sont favorables à l'installation du **Pouillot fitis**, qui recherche les broussailles arbustives des clairières et régénérations forestières, les landes, les pentes broussailleuses sèches pour son territoire de reproduction et d'alimentation.

➤ Perspectives :

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;

◦ Plateau forestier

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hêtraie-chênaie acidiphile dominée par le Hêtre commun, le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile accompagnés d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux, le houx ou encore la Raiponce noire. En condition plus hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la chênaie pédonculée-boulaie se développe, caractérisée par la présence de la Molinie bleue et la Fougère aigle.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaît la hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile caractérisées par la présence de Chêne sessile, Charme et Hêtre commun, accompagnées par d'autres espèces telles que le Noisetier, l'Erable champêtre, le Lamier jaune ou encore la Laïche des bois.

Localement, des vallons sont à l'origine de conditions d'humidité et d'ombre typiques au développement d'un boisement rappelant les forêts de ravin à Erable sycomore, caractérisé par le développement de communautés de fougères sciaphiles et d'éboulis de meulières.

Enfin, le long des ruisselets et autour des sources se rencontre l'aulnaie-frênaie à Orme lisse et Orme champêtre, accompagnés par l'Ail des ours, l'Iris faux-acore, la Laïche espacée et plus rarement la Lathrée écailleuse.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : 25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénescent pour tout ou une partie de leur cycle biologique. Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2/ Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3/ Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de deux espèces représentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic noir**, hôte typique des massifs de feuillus matures, où il fore sa loge préférentiellement dans un Hêtre commun bien qu'il puisse utiliser d'autres essences telles que l'érable, le Merisier ou encore le Tilleul, et le **Pic épeichette** qui affectionne les bois tendres, favorables pour lui permettre de forer sa loge. En effet, de par sa petite taille, il a besoin d'un bois tendre pour pouvoir le creuser facilement mais également pour trouver de la nourriture.

Au cœur d'une chênaie-charmaie, **3 espèces de bryophytes rares** ont été identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

➤ **Perspectives :**

- Favoriser le maintien des arbres biologiques, du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

3. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

◦ *Les pelouses sèches*

Sur le territoire de la commune, on retrouve une petite zone de pelouse relictuelle qui est fortement impactée par un remblai qui évolue dans le temps.

Ces milieux rares et sensibles accueillent une biodiversité remarquable, et notamment une grande quantité de pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, bourdons, lépidoptères, mais également de plantes dont les orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Identifiée en 2014 durant l'étude sur les pelouses calcaires du territoire du Parc naturel régional, cette bande de pelouse présentait déjà à l'époque une détérioration par un remblais.

On notait à ce moment la présence de la Céphalanthère rouge, protégée en Champagne-Ardenne car très rare et en danger d'extinction, ainsi que le Trèfle jaunâtre, très rare et vulnérable.

Lors des inventaires de l'ABC, il a été possible d'y noter la présence de l'**Orchis pyramidale**, l'**Ophrys abeille** ou encore la **Plathanthère à deux feuilles**, ainsi que le **Rosier à feuilles de boucage**, très rare en Champagne-Ardenne.

Les pelouses sèches accueillent un grand nombre d'insectes de par la richesse en plantes présentes, et c'est notamment le cas pour les rhopalocères avec trois espèces inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne : la **Grisette**, la **Mélitée des scabieuses** et une nouvelle espèce pour la commune, l'**Hespérie des potentilles**.

➤ **Perspectives :**

- Adapter la gestion des pelouses sèches : débroussaillage, fauche tardive avec exportation pour garder le caractère ouvert du milieu ;
- Adapter la période d'intervention : automne et hiver afin de ne pas impacter la faune et la flore présente durant la période estivale ;
- Préservation de l'habitat : sensibiliser les propriétaires sur l'importance de ce type de milieu, le protéger contre la conversion en parcelle cultivée ou contre les traitements appliqués au sein des parcelles voisines.

◦ *Prairies et jachères*

De plus en plus rares du fait du changement de pratiques, il s'agit de la seule parcelle de prairie permanente sur la commune.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Une observation exceptionnelle a également pu y être faite lors des inventaires ABC, il s'agit de la première mention marnaise d'une espèce d'orthoptère : le **Barbitiste des Pyrénées**, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne.

Au niveau des zones de broussailles, la **Pie-grièche écorcheur**, espèce vulnérable, retrouve des bosquets d'épineux dont les Prunelliers propice à sa nidification et une grande quantité d'insectes et de petits mammifères pour s'alimenter et nourrir sa nichée.

➤ **Perspectives :**

- Accompagner les exploitants dans le maintien de leurs pratiques pour préserver les prairies, limiter au maximum le retournement des prairies ;
- Limiter l'enrichissement du sol via l'apport d'intrants qui induit une banalisation du cortège floristique ;
- Mettre en place une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre aux espèces de se réfugier dans d'autres milieux ;
- Maintenir la pratique de gestion (fauche ou pâturage) ;
- Maintenir ou restaurer les haies bocagères.

◦ *Vergers*

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de micro habitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositifs d'accueil pour la petite faune, une biodiversité remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire même création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources d'avril à juin sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer et se nourrir dans les branches, ou dans des cavités sur les troncs des vieux arbres, comme la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives :**

- Maintien des vergers anciens et plantation de variétés locales ;
- Entretien adapté des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

4. Les milieux aquatiques et zones humides

◦ *Les mares*

On retrouve deux types de mares sur la commune : en milieu ouvert et en forêt.

Les mares situées en milieux ouverts sont situées en centre bourg dont une chez une habitante. En forêt, on retrouve un réseau de mares formées par les extractions de meulières.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les mares constituent un milieu de prédilection pour la reproduction des amphibiens, avec une espèce vulnérable en région présente sur plusieurs points d'eau de la commune : le **Triton crêté**. On retrouve également plusieurs secteurs qui accueillent la **Salamandre tachetée**, uniquement en forme larvaire car les adultes se reproduisent sur terre en contexte forestier.

De nombreuses odonates utilisent ces milieux pour leur reproduction dont une espèce de demoiselle inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne : le **Leste fiancé**.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts dans et à proximité des mares et des fossés ;
- Maintenir une bande de non traitement à proximité des fossés
- Continuer les travaux de restauration et/ou d'entretien des mares.

◦ *Zones humides (Abords de plan d'eau, roselières et mégaphorbiaies)*

Différentes zones humides sont présentes aux abords des étangs et des plans d'eau, dont les roselières et les mégaphorbiaies. Les premières sont caractérisées par la présence de grands roseaux, accompagnés par les menthes aquatiques ou encore l'Iris des marais. Les secondes correspondent à une végétation composée d'espèces à grandes feuilles : consoude, épilobes ou encore la Reine des prés, qui sont/peuvent être soumises à une période d'assez plus longue. Il est également possible de retrouver dans ce contexte des zones inondables, comme certaines prairies qui accueillent les débordements de plans d'eau ou de la Marne durant plusieurs mois, créant alors un milieu temporaire favorable pour certaines espèces.

Les zones humides jouent un rôle important dans l'épuration des eaux, le soutien à l'étiage, ou encore la protection contre l'érosion. De plus, ces différents milieux représentent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. Les sols plus ou moins gorgés d'eau vont permettre à des végétations spécifiques de se développer avec des espèces caractéristiques, comme l'Eupatoire chanvrine, la Salicaire ou la Cardamine des prés. Certaines espèces animales sont fortement liées aux zones inondables comme le Cuivré des marais ou aux roselières comme la Rousserolle effarvatte.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les abords de plan d'eau, de par la diversité des éléments paysagers présents, permettent aux oiseaux de trouver des zones de repos en période hivernale. C'est notamment le cas du **Gobemouche noir** qui réalise des haltes dans des zones arbustives peu denses lors de ses migrations, ce qui explique son observation à proximité des mares du centre bourg.

➤ **Perspectives :**

- Gestion adaptée des abords d'étangs et de plans d'eau : prise en compte de la portance du sol, intervention tardive entre septembre et octobre ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité de ces milieux ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes au Parc naturel régional et ne pas en introduire.

5. Les milieux artificialisés et rocheux

Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles etc.) ainsi que la voirie.

◦ *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Grenier, comble, cave, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

Sur la commune, on retrouve l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre. Cette espèce est à surveiller en Champagne-Ardenne, les effectifs nationaux étant en déclin depuis les trente dernières années.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances, si elles existent.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification grâce à la grande diversité des essences plantées. C'est le cas du **Serin cini** qui a besoin de conifères pour installer son nid, et qu'il peut retrouver dans les jardins aménagés. On retrouve également la Linotte mélodieuse ou le Chardonneret élégant qui a besoin d'arbustes élevés ou d'arbres pour le nid et d'une strate herbacée dense riche en graines diverses comme les chardons pour l'alimentation.

➤ **Perspectives :**

- Développer la dynamique de gestion différenciée sur les espaces communaux ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Initier le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments.

I. Synthèse des enjeux

1. Zoom sur les plantes patrimoniales

Une carte des espèces végétales patrimoniales est présentée à la page suivante (Cf. Figure 10).

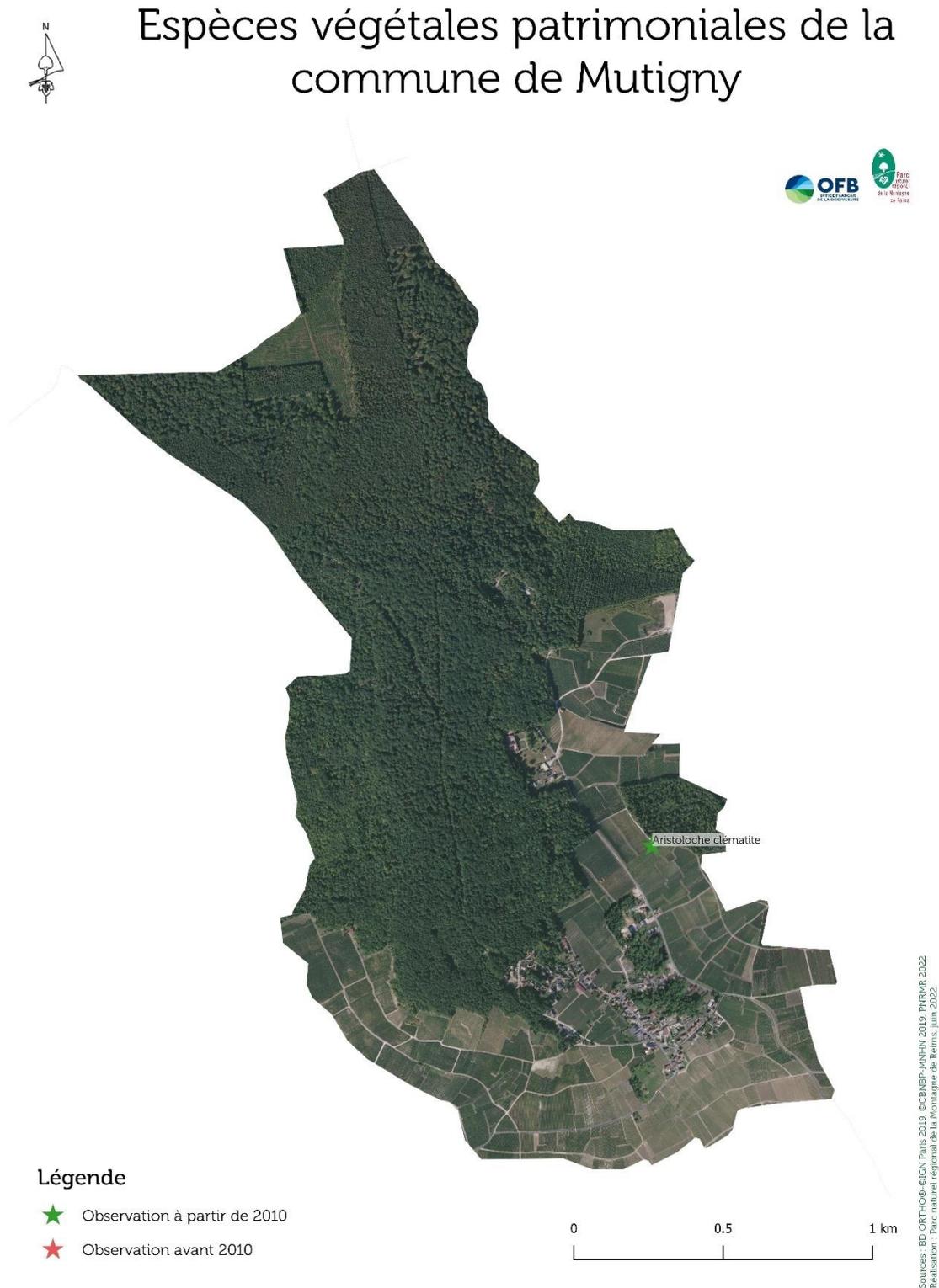


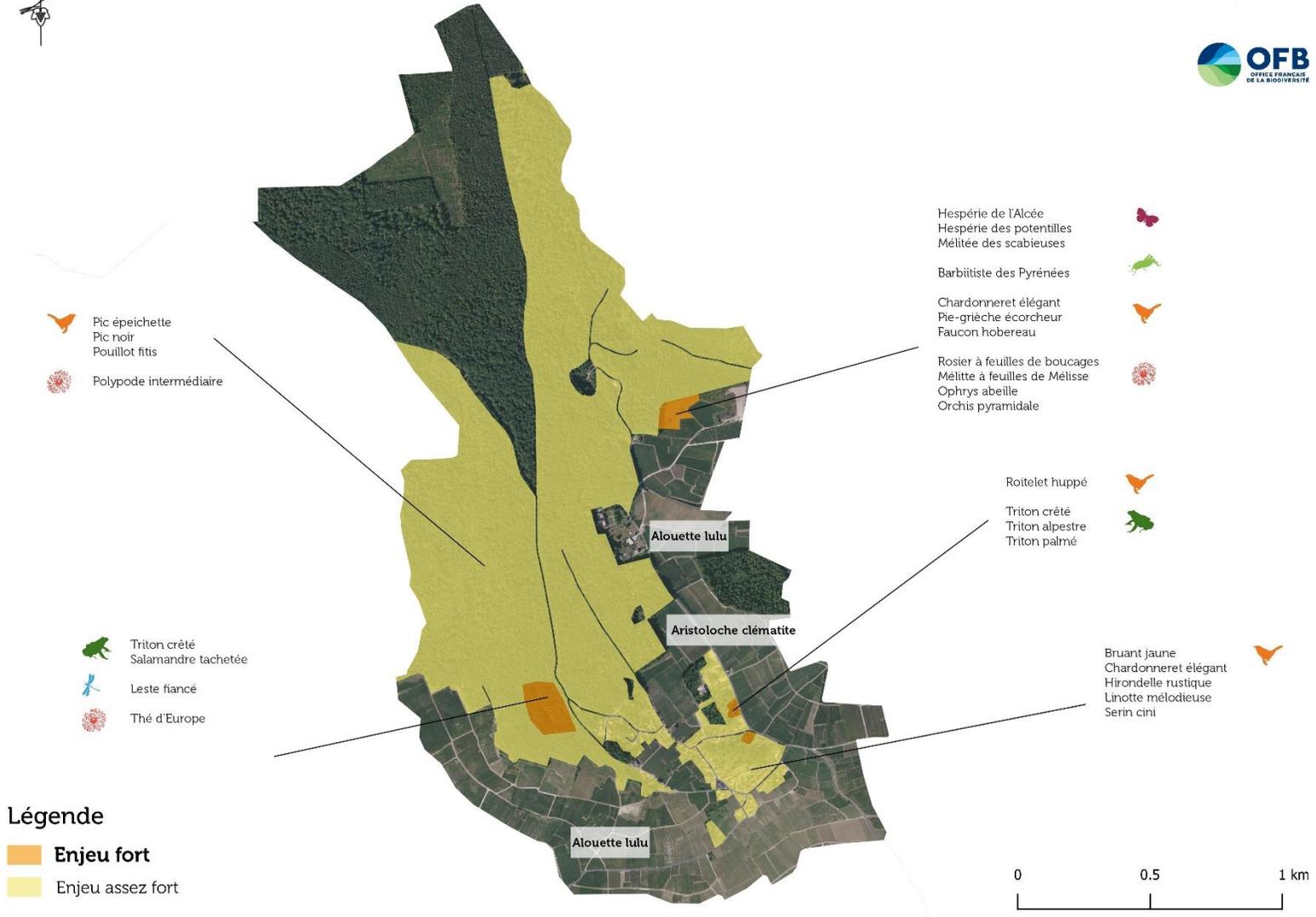
Figure 10 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune de Mutigny

2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

Ci-dessous, sont présentés les enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Mutigny (Cf. Figure 11).



Enjeux identifiés sur la commune de Mutigny



Sources : BD ORTHO® ©IGN Paris 2019 ©Collectif in <http://www.faune-champagne-ardenne.org> (extraction le 17 septembre 2019) ©BNBP-MNHIN, ©PNRMAR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022
Cette carte doit être analysée au regard des éléments compris dans la présente synthèse.

Figure 11 : Représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Mutigny

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Restauration des mares communales

La commune de Mutigny s’est rapprochée du Parc naturel régional de la Montagne de Reims en 2015 afin d’avoir des conseils de gestion pour les mares situées en centre bourg au lieu-dit « Montflambert » ainsi qu’une grande mare forestière située en forêt communale au lieu-dit « la Plaine ».

Pour les mares du lieu-dit « Montflambert », seule la plus grande était concernée par des travaux de restauration, induisant la fauche d’une partie des roseaux et la coupe de certains saules afin de rouvrir le milieu, tout en maintenant certains patches de végétation, utilisés comme zone refuge par la faune.

Au niveau de la mare forestière, un envahissement marqué par la prêle avait motivé des préconisations d’arrachage manuel sur barque afin de ne pas utiliser d’engin mécanique, risquant de tasser le sol et de perturber le fond de la mare par l’utilisation d’une pelle. Les 2/3 de la prêle devrait être éliminés afin de laisser plus de place aux autres espèces, de permettre leur développement et le maintien d’un accès à la lumière sur la masse d’eau.

Une fois arrachés, les plants doivent être laissés un mois sur la berge afin de laisser le temps aux organismes de rejoindre l’eau. Ensuite, ces déchets peuvent être brûlés hors site avec une autorisation, ou d’en faire un purin, très efficace contre les champignons tels que le mildiou. Une vigilance doit également être prise au niveau des stations de Callune, espèce typique des landes, habitats rares en Champagne-Ardenne, qui devront être préservées lors des travaux.

Un débroussaillage a également été conseillé pour réduire l’envahissement par les ronces et les ligneux. Cet entretien, notamment concernant la végétation arbustive doit se renouveler tous les 5 à 10 ans selon la vitesse de croissance, afin de maintenir le milieu suffisamment ouvert.

La commune s’est donc engagée sur plusieurs années pour la remise en état d’habitats protégées, afin d’améliorer leur état écologique et ainsi favoriser le développement d’une faune et d’une flore spécifiques et remarquables.

2. Gestion durable des espaces verts

- Aux abords des mares situées en centre bourg, une fauche raisonnée est appliquée avec le maintien d’un cheminement entre les mares pour le public.
- Le talus situé en centre bourg à côté de la salle des fêtes est en fauche tardive et est équipé d’un panneau explicatif pour communiquer sur la démarche auprès des habitants.

Ces méthodes de gestion laissent le temps aux plantes à fleurs de se développer et de monter en graines. Elles peuvent ainsi avoir le temps de se reproduire et de se maintenir, tout en apportant une ressource alimentaire pour les oiseaux granivores. Cette ressource florale est également favorable aux pollinisateurs mais également aux auxiliaires de cultures qui pourront ensuite rendre un service écosystémique dans les parcelles voisines en luttant contre les ravageurs. D’autres organismes seront également attirés par ce type de milieux et pourront à leur tour nourrir d’autres animaux, tels que la Chouette chevêche ou encore les chauves-souris, qui aident à lutter naturellement contre les moustiques (en une nuit, une chauve-souris peut en consommer jusqu’à 3000 !).

3. Renforcement de la biodiversité locale

La commune a réalisé la plantation d'un verger conservatoire grâce à l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional en 2021. 5 variétés anciennes ont été plantées (cerisier, pommier, prunier). Autour de celui-ci deux haies simples ont également été plantées, composées de 90 plants parmi 13 essences indigènes, pour une longueur totale de 90 mètres.

Ces haies pourront jouer un rôle de corridor pour le déplacement de la faune, de zones d'alimentation sur les essences produisant des fruits et de sites de reproduction pour les oiseaux et mammifères qui pourront y construire leur nid. Les pollinisateurs sauvages pourront également bénéficier de la ressource florale pour s'alimenter et mettre à disposition des réserves pour leurs larves, comme c'est le cas chez les abeilles sauvages.

De même, le verger pourra apporter une ressource alimentaire pour les pollinisateurs qui favoriseront à leur tour la production de fruits. Une fois mûres, les arbres formeront des cavités permettant aux mammifères ou aux oiseaux comme la Chevêche d'Athéna d'installer leur nid.

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Territoire engagé pour la nature (TEN)

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- S'organiser et établir des partenariats
- Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée de trois ans du plan d'actions proposées, se veut accompagnatrice dans une démarche de progression.

2. Gestion durable des espaces verts

- La commune souhaiterait formaliser un plan de gestion différenciée, afin d'identifier clairement les modes de gestion adaptés aux différents types d'espaces verts présents. La FREDON Grand Est pourra accompagner la commune dans ce projet. Cette démarche permettra à la commune de déposer une candidature pour la distinction « Commune nature » pour laquelle elle pourrait être éligible au deuxième niveau, selon les critères suivants :

- Non utilisation depuis au moins un an de produits phytosanitaires autres que les produits de biocontrôle, produits à faible risque et/ou produits autorisés en agriculture biologique ;
- Formalisation d'un plan de gestion différenciée ou tout autre document technique décrivant les modalités de gestion des différents espaces ;
- Sensibilisation des services techniques communaux ;
- Communication auprès de la population sur la démarche.

Ce projet, porté par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et à accroître la biodiversité. Au travers de la distinction, une reconnaissance des engagements de la communes, l'implication de ses équipes et les solutions mises en œuvre peut alors se faire à l'échelle régionale mais également locale auprès de ses habitants. Il est alors possible de lancer une dynamique de sensibilisation autour de la protection de leur environnement mais également de leur santé via l'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires.

Cette démarche de progression est fortement encouragée par le Parc naturel régional car elle permet dans un premier temps, de limiter l'utilisation de produits chimiques qui présentent des risques tant pour la santé humaine que pour l'environnement, et dans un second temps, de favoriser l'accueil de la biodiversité au sein du village : plantes sauvages, insectes ou encore oiseaux, qui trouvent alors plus facilement des zones de nidification et une ressource alimentaire.

- La commune souhaiterait réaliser la végétalisation de son cimetière, en réalisant des plantations d'arbustes locaux et un semis de gazon adapté, comme ce qui a été mené sur la commune de Germaine. La commune pourra se renseigner auprès de la FREDON Grand Est qui réalise un accompagnement spécifique sur ce type de projet.

Cette action vise à réduire les surfaces d'entretien tout en facilitant la mise en place de la méthode. De plus, la réduction des surfaces minérales permet de lutter contre les îlots de chaleur et de créer des espaces propices à la biodiversité. En effet, ces espaces peuvent devenir des zones refuges, pour la faune et la flore, car ce sont des zones à faible fréquentation et qui peuvent, selon les aménagements réalisés, produire une ressource alimentaire intéressante pour les pollinisateurs sauvages, les oiseaux voire même les mammifères, tels que les chauves-souris.

- Dans une volonté de faire évoluer le verger conservatoire, la commune serait intéressée pour réaliser un semis de jachère fleuries sur la parcelle, ce qui permettrait d'attirer une grande quantité de pollinisateurs sauvages, essentiels à la pollinisation et donc la production de fruits. De plus, les auxiliaires qui aident à lutter naturellement contre certains ravageurs seront également attirés, ce qui permettra de favoriser tous les acteurs des services écosystèmes dans ce type de milieu.

Afin de renforcer la biodiversité locale, le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educaflora, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflora/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educaflora :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflora/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflora/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se développe sur

tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

Une fauche devra être réalisée en suivant les préconisations du fournisseur, en veillant à réaliser une exportation des déchets de coupe. Cette matière pourra être utilisée en paillage au pied des arbres et arbustes mais peut également être entreposée sur une zone adaptée, ce qui mettra à disposition une zone de ponte favorable à la Couleuvre à collier.

3. Favoriser la nature au sein du village

- Soucieuse de la préservation de la faune et de la flore, la commune souhaite mettre en place un Refuge LPO sur son territoire, soit au niveau du verger, soit au niveau des mares au lieu-dit « Montflambert », où les espaces verts sont en gestion différenciée.

Ce label peut s'appliquer aux parcs, jardins publics, lieux de promenade, espaces naturels et même aux cimetières. Un accompagnement personnalisé est réalisé par le LPO afin de répondre aux besoins et moyens de la collectivité.

Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de nichoirs, neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.

- Lors de la restitution de l'ABC, le Parc naturel régional a pu mettre en évidence un enjeu fort au niveau des mares du centre bourg et celles de la forêt communale, notamment par la présence du Triton crêté, amphibien vulnérable en Champagne-Ardenne et protégé en France. La question se pose donc sur la possibilité de déplacement de l'espèce entre ces deux secteurs. La commune a montré un intérêt particulier pour assurer ce déplacement, notamment en permettant au Parc naturel régional d'étudier les zones de passage possible, comme le fossé situé en arrière des mares du centre bourg. Un diagnostic de l'état écologique de ce milieu pourra être réalisé.

4. Lutte contre la pollution lumineuse

La commune porte la volonté de mettre en place une extinction totale entre 00h00 et 05h00. Pour cela, elle prévoit d'échanger avec la commune de Germaine qui a mis en place ce dispositif depuis février 2022.

Cette démarche s'intègre au développement d'une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L'objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette

lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d'espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s'engageant à réduire l'intensité lumineuse, en adaptant le type d'ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

5. Sensibiliser le grand public

- La commune souhaite mettre en place des panneaux pédagogiques au niveau des mares du centre bourg, afin de communiquer sur les mares, les zones humides ainsi que sur la faune et la flore présentes sur le site.
Cette démarche permettra de sensibiliser les habitants et les visiteurs car une aire de camping-car se situe juste à côté.
La commune montre son engagement en faveur de la biodiversité et du Parc naturel régional, car ces supports pourront relayer les informations déjà existantes dans les publications du Parc et pourront également valoriser les données acquises durant l'Atlas de la biodiversité communale.
- De plus, la commune souhaite utiliser le suivi participatif « Sauvage de ma rue » lancé par Vigie nature, afin d'aller à la découverte des plantes sauvages qui se développent spontanément sur la commune.
En initiant cette action la commune montre sa volonté d'apprendre à connaître la biodiversité de son territoire et de transmettre ce savoir auprès de ses habitants. De plus, une fois identifiées, certaines plantes pourraient être préservées, notamment grâce au développement de la gestion différenciée. Il sera également possible de découvrir les usages qu'il est possible de faire avec de nombreuses espèces, tant pour la consommation (ortie) que pour se soigner (Grande chélidoine contre les verrues) ou fabriquer de la lessive par exemple (Lierre grim pant).

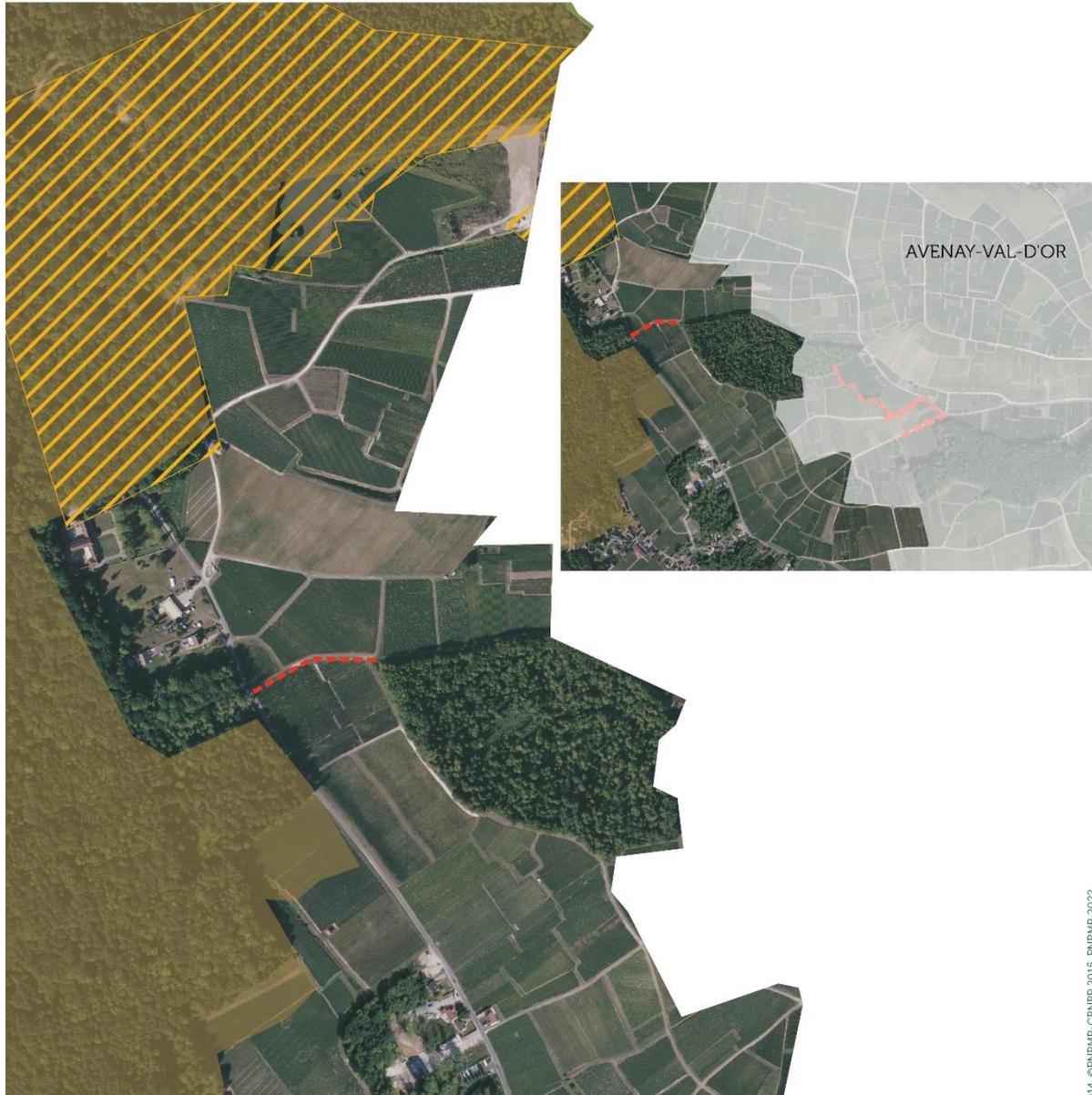
L. Propositions d'aménagement

1. Renforcement de la connexion entre les milieux naturels

La proposition d'actions concernant un renforcement de la connexion entre les milieux naturels par bandes fleuries à Mutigny est illustrée ci-dessous (Cf. Figure 12).



Propositions d'actions à la suite de l'ABC sur la commune de Mutigny



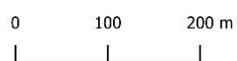
Légende

--- Proposition de reconnexion des milieux naturels (bandes fleuries @Végétal local)

Zones à forts enjeux de biodiversité

 Site Natura 2000 n°67 : "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés"

 ZNIEFF de type 2 : "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"



Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © DIREN CA 2014, © PNRM-CBNBP 2015, PNRM 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 12 : Représentation cartographique de la proposition de reconnexion des milieux naturels (bandes fleuries) à Mutigny

Afin de maintenir la connexion entre les milieux naturels et faciliter le déplacement de la petite faune, il serait intéressant de maintenir ou de créer des bandes enherbées entre les différents boisements identifiés. En effet, la fragmentation induite par les parcelles viticoles peut être un frein au déplacement de certaines espèces et peut à terme, limiter leur capacité de reproduction en ne permettant pas aux différentes populations de se rencontrer (on parle ici de risque de consanguinité car il y a peu de brassage génétique).

Deux options sont possibles ici :

- Maintenir des bandes enherbées au niveau des tracés identifiés avec une fauche réalisées en fin d'été avec exportation :
 - ➔ Le résultat ne sera pas forcément très esthétique selon la nature du sol et les espèces présentes.
 - ➔ Il faudra peut-être quelques années pour avoir un rendu diversifié en plantes à fleurs sauvages.

- Réaliser un semi de bande fleurie ®Végétal local en sélectionnant un mélange adapté à l'usage des parcelles et à la nature du sol :
 - ➔ Le résultat sera plus esthétique avec un mélange de fleurs sauvages indigènes.
 - ➔ Le fournisseur pourra faire les préconisations d'entretien, notamment pour la fréquence et le type de fauche afin de garantir un maintien dans le temps du semi.

Ces propositions seront également adaptées aux contraintes d'usage et d'accès des différentes parcelles concernées pour ne pas gêner les propriétaires dans leur travail.

2. Restauration d'un fossé

Ci-dessous, la localisation de la proposition d'action concernant la restauration d'un fossé à Mutigny (Cf. Figure 13).



Propositions d'actions à la suite de l'ABC sur la commune de Mutigny



Légende

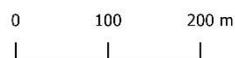
--- Proposition de reconnexion des milieux naturels (restauration écologique du fossé)

Zones à forts enjeux de biodiversité

 Triton crêté

 Site Natura 2000 n°67 : "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés"

 ZNIEFF de type 2 : "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"



Sources : BD ORTHO©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRMR-CBNBP 2015, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 13 : Représentation cartographique de la proposition de reconnexion des milieux naturels (restauration écologique du fossé) à Mutigny

Durant les inventaires réalisés lors de l'Atlas de la biodiversité communale, le Triton crêté, espèce vulnérable en Champagne-Ardenne et protégée en France a été observé sur différentes mares de la commune. Une première station concerne le réseau de mare forestières dans la Forêt communale et une seconde les mares du centre bourg dont une mare sur une parcelle privée pour laquelle le Parc naturel régional a eu l'autorisation.

Afin d'assurer la connexion entre les deux zones de présence de l'espèce, il serait intéressant de restaurer l'état écologique d'un fossé identifié sur la carte, qui se situe au nord de la zone du centre bourg, et qui permet de connecter avec le boisement. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune dans cette démarche, notamment via le travail qu'effectue sont technicien zones humides.

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraîchage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Mais grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"